

Teacher Training for Quality Education TTQE

Recommandations

Introduction

Ce document présente les recommandations du groupe de travail RECI TTQE¹ pour la qualité de la formation initiale et continue des enseignant-e-s. Les nombreuses réactions des membres du RECI qui nous sont parvenues, en particulier après la journée thématique de novembre 2019, ont été intégrées dans la rédaction finale.

Les recommandations portent sur la formation et le perfectionnement des enseignant-e-s dans le cadre de la coopération internationale, que ce soit dans des contextes de coopération au développement, d'aide humanitaire ou de crise prolongée qui nécessite de tisser des liens programmatiques entre aide humanitaire et aide au développement.

Les recommandations sont pertinentes principalement pour le domaine de l'éducation de base, tant dans le secteur formel que non formel ; elles portent en priorité sur la formation des enseignant-e-s mais concernent aussi l'ensemble du personnel d'encadrement dans le domaine pédagogique.

Avec ces recommandations, le RECI vise à fournir un outil pratique pour les programmes dans le domaine de l'éducation et de la formation des enseignant-e-s. Il s'adresse aux responsables de programmes et se concentre sur le cadre général ainsi que sur les aspects méthodologiques. Les recommandations sont destinées à soutenir le développement des programmes ; leur adaptation au contexte spécifique est bien sûr nécessaire.

Recommandation 1 : Les programmes de formation initiale et continue des enseignant-e-s sont adaptés à leurs besoins individuels, à ceux des apprenant-e-s ainsi qu'au contexte.

- a. Analyser les besoins des enseignant-e-s en matière de formation initiale et continue (*needs assessment*) en tenant compte de leurs situations spécifiques (formation antérieure, genre, bien-être psychologique, connaissances en matière d'inclusion et des besoins spécifiques des enfants, etc.).
- b. Assurer une analyse aux niveaux des systèmes d'éducation, des filières de formation ainsi que des approches et de l'orientation pédagogiques sur la base des cadres de compétences nationaux / locaux existants (par exemple *teacher competency frameworks*) et des plans d'études.
- c. Assurer la coordination avec d'autres programmes de formation initiale et continue du personnel enseignant (autres ONG, ministères de l'éducation, universités et hautes écoles, etc.).

¹ Groupe de Travail TTQE du RECI: Caritas Suisse, Beatrice Rutishauser; Co-Operaid, Nicole Steiskal; Coopération pédagogique en Afrique CPA, Marie-Thé Sautebin; Enfants du Monde, Myriam Gallio; NORRAG, Paul Gerhard; Right to Play, Sarah Himmelberger; Save the Children, Valeria Kunz; Fondation village d'enfants Pestalozzi, Tatjana Jaramillo; Swiss Academy for development SAD, Marc Probst; Terre des Hommes Suisse, Anahy Gajardo.

- d. Identifier les programmes et modules de formation existants validés de formation initiale et continue des enseignant-e-s et contextualiser les nouveaux programmes et modules.

Recommandation 2 : Les programmes de formation initiale et continue des enseignant-e-s sont planifiés à long terme

- a. Préférer des interventions courtes pendant une période prolongée à des ateliers intensifs ayant lieu une fois, afin d'avoir une meilleure efficacité.
- b. Prévoir l'accompagnement des enseignant-e-s formés pour faciliter le transfert dans la pratique des connaissances et des compétences acquises.

Recommandation 3 : Les programmes de formation utilisent des stratégies et méthodes d'enseignements et d'apprentissage diversifiés, transférables à la pratique et qui visent l'autonomie de l'enseignant-e

- a. Concevoir la matière d'apprentissage en promouvant la réflexivité et l'analyse de la pratique (par exemple en utilisant des observations de classe).
- b. Appliquer des méthodes pédagogiques transférables dans la pratique d'enseignement (par exemple pédagogie active).
- c. Combiner différentes méthodes d'apprentissage et d'enseignement (atelier, coaching, mentorat, stage pratique, apprentissage personnel, cercles d'études, communautés de pratique, apprentissage en ligne, méthodes basées sur des jeux pour favoriser un apprentissage actif, etc.).
- d. Soutenir une formation continue personnelle et autonome, aussi en dehors d'espaces d'apprentissages formels, par exemple en donnant accès à des matériaux, outils ou plateformes (School clusters, Teacher learning circles, etc.).

Recommandation 4 : Les responsables pédagogiques au niveau des écoles et des autorités sont impliqués dans les programmes de formation initiale et continue dans une optique de durabilité.

- a. Assurer la coopération et coordination avec les responsables officiels de l'éducation en ce qui concerne la planification des programmes de formation (voir recommandation 1).
- b. Faire participer les responsables pédagogiques au niveau des écoles et les autorités à la planification et à la réalisation des programmes de formation initiale et continue, dans le but de s'assurer de visées communes.
- c. Renforcer les responsables du système éducatif (directions d'établissements, superviseurs pédagogiques etc.) et leurs compétences méthodologiques et professionnelles afin de favoriser à terme un meilleur soutien du personnel enseignant et un « on the job-Support ».
- d. Utiliser des méthodes de planification participative (ateliers communs pour développer les concepts ou l'analyse par les acteurs).

Recommandation 5 : L'efficacité des programmes de formation initiale et continue ainsi que les progrès individuels des enseignant-e-s concernés sont mesurés de manière systématique.

- a. Combiner différentes méthodes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des programmes d'éducation et de formation (pré-tests et post-tests de formation, enquêtes de compétences des enseignant-e-s, observation de classe, résultats d'apprentissage des étudiant-e-s etc.).
- b. Utiliser des méthodes de suivi et d'évaluation adaptées au contexte, sensibles aux conflits et à la dimension de genre.

- c. Mesurer les progrès par rapport à un indicateur de résultat issu d'un cadre de mesure pertinent pour le contexte (par exemple, le cadre national des compétences des enseignant-e-s ou ses adaptations).
- d. Examiner les résultats d'autres programmes nationaux et internationaux d'éducation et de formation.
- e. Assurer un retour des résultats de l'évaluation aux groupes cibles, aux organismes responsables et aux autres acteurs pédagogiques (nationaux et internationaux).

Recommandation 6 : La formation initiale et continue est conçue comme une composante systémique des programmes visant à améliorer la qualité de l'éducation.

- a. Compléter les mesures en matière de formation initiale et continue par d'autres interventions concernant la qualité de l'éducation (par ex. infrastructure, matériel pédagogique, plans d'études, gouvernance scolaire, participation des enfants, des parents et de la collectivité, WASH, santé et nutrition, réduction des risques de catastrophes DRR).
- b. En particulier dans les contextes fragiles, compléter les interventions par des mesures qui, par exemple, renforcent la protection, la sécurité et le bien-être des enfants et des enseignant-e-s.
- c. Assurer la cohérence entre la formation initiale et continue du personnel enseignant, le matériel didactique et la planification de l'enseignement.

Recommandation 7 : Le lobbying et le plaidoyer aident à améliorer les stratégies éducatives et à renforcer les systèmes d'éducation.

- a. S'engager dans le cadre de la CI pour l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignant-e-s au niveau national (mise à l'échelle de projets pilotes locaux, implication de la société civile dans la planification nationale de l'éducation, lobbying en faveur d'un mode de mesure uniforme de la qualité de l'enseignement et des progrès au niveau national et international relativement à l'ODD 4).
- b. Mettre en place de démarches visant à faire accréditer les programmes de formation initiale et continue du personnel enseignant par les autorités nationales.
- c. Assurer un lobbying auprès des instances nationales et politiques (ministère de l'éducation, autres ministères concernés, planification de l'éducation par secteur, Education Cluster, etc.) en faveur d'une meilleure formation initiale et continue et de meilleures conditions cadre pour l'exercice de la profession enseignante (rémunération et conditions d'emploi appropriées, prise en compte du bien-être des enseignant-e-s, promotion de l'égalité des sexes etc.).
- d. Assurer une coordination avec d'autres acteurs de la Coopération Internationale et promouvoir les échanges de méthodes, d'instruments, etc. pour enrichir le travail.

Recommandation 8 : Mutualisation du matériel, des outils, des ressources, des formations

- a. Faciliter l'accès de tous les acteurs de l'éducation à des ressources pertinentes de formation et d'auto-formation auxquelles ils puissent contribuer. Envisager la piste du e-learning ou du blended-learning..
- b. Inclure dans ces ressources une dimension transnationale et une dynamique de partage Sud/Sud.